



N° Siret : 189 740 111 00019
Déclaration d'activité : 98 97 02298 97

Établissement accueillant
le public à mobilité réduite

« Avec La
Chambre de Métiers,
je me forme, j'avance »

Plus-value de la formation

Augmenter
votre employabilité

Validation

Attestation valable 5 ans

CONTACTS
SAINTE CLOTILDE
roselyne.coindelvel@cma-reunion.fr
Tél. : 0262 28 18 30

ZAC Patates à Durand
Avenue Stanislas Gimart,
97490 Sainte-Clotilde

SAINTE PIERRE
fc2formation@cma-reunion.fr
65 rue du Père Lafosse
97410 Saint-Pierre Tél. : 0262 96 12 66

www.artisanat974.re / www.reparer.re
www.monartisan.re

Renouvellement De La Carte Professionnelle Des Conducteurs De Taxi

Formation Continue Obligatoire selon l'article R.3120-8-2 du code des transports

URMA Sainte Clotilde, Saint Pierre

DATE - DUREE

•URMA SAINTE CLOTILDE 2023 :

18 et 25 février / 22 et 29 avril / 22 et 29 juillet /23 et 30 septembre / 18 et 25 novembre

•URMA SAINT PIERRE 2023 :

4 et 11 Mars / 6 et 13 mai / 5 et 12 août / 7 et 14 octobre/ 02 et 09 décembre

- Durée : 14 heures
- Tarif : Tarif : Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise : 350 €,
Artisan(sous réserve d'elligibilité au FAF) : 50 € (personnel) + 300 € (FAFCEA)
- Jour et Horaires : samedi de 8h30-12h et 13h-16h30
- Accompagnement aux démarches de financement :
Artisan non salarié : FAFCEA, CPF
Salarié et Artisan salarié : OPÉRATEUR DE COMPÉTENCE, CPF
Demandeur d'emploi : Pôle Emploi, Conseil Régional, CPF...

MODALITES D'ACCES

- Le Bulletin d'inscription et le règlement sont à retourner à J-10 date de démarrage de la formation

OBJECTIFS

- Permettre une mise à jour des connaissances en matière de réglementation, sécurité routière, communication commercialisation.

PUBLICS - PRE REQUIS

- Artisan, salarié, demandeur d'emploi
- Être titulaire du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans ou avoir fait la formation continue des Taxis depuis 5 ans

CONTENUS DE LA FORMATION

- Module A : Droit du transport public particulier de personnes 3h30
- Module B : Règlementation spécifique à l'activité de taxi 3h30
- Module C : Sécurité routière 3h30
- Module D : Gestion et développement commercial dont l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication 3h30

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle banalisée - vidéo projecteur - support de formation
- Méthodes actives et participatives en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et en tenant compte également du niveau des stagiaires

MODALITES D'EVALUATION

- Dans le cadre du maintien de l'activité, obligatoire depuis le 3 mars 2009 et modifiée par arrêté du 11 août 2017, elle doit être passée tous les 5 ans
- Positionnement oral : tour de table
- QCM et / ou exercices d'application et / ou mise en situation

Intervenants

Intervenants disposant d'une expertise dans l'accompagnement des apprenants de la discipline